

AVIS

SCIEN.21.06.AV

RELATIF AU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE L'IWEPS

Avis adopté
le 26 octobre 2021

DONNEES INTRODUCTIVES

Demandeur : Sébastien BRUNET, Administrateur général de l'IWEPS
Date de réception de la demande : 14/06/2021
Préparation de l'avis : Mme. Sîle O'DORCHAI, Directrice scientifique à l'IWEPS, est venu présenter le rapport d'activité 2020 lors de l'assemblée générale du Pôle du 15 octobre 2021.

Breve description du dossier :

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, créé par le décret du 4 décembre 2003, est un organisme d'intérêt public de catégorie A dont les missions principales sont décrites aux articles 9 et 10 dudit décret.

Art. 9. L'Institut a une mission générale d'aide à la décision, qu'il exerce à la fois par une mission scientifique transversale et par une mission de conseil stratégique (...).

Art. 10. La mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. L'Institut est chargé de la collecte, du stockage et de l'exploitation des données indispensables à la conduite de la politique régionale. Le Gouvernement établit les règles de coordination entre l'Institut et les autres services administratifs chargés de la récolte des données et du traitement de celles-ci. Ces règles de coordination peuvent être concrétisées par des conventions et doivent prévoir l'accès de l'Institut aux données validées de l'ensemble des services administratifs de la Région et aux études scientifiques commandées par ces services. L'Institut constitue l'interlocuteur régional unique des instances statistiques fédérales et européennes. La mission de conseil stratégique consiste à réaliser des exercices d'évaluation, confiés par le Gouvernement dans les matières qui relèvent de sa compétence. Elle comprend également la réalisation d'études prospectives.

Dans le cadre du processus d'interfédéralisation de la statistique, décidé dans l'accord institutionnel de la 6^{ème} réforme de l'État, l'IWEPS a été désigné par le Gouvernement wallon comme l'Autorité statistique de la Région wallonne.

Le décret du 6 novembre 2008 portant réforme de la fonction consultative, modifié par le décret du 16 février 2017, confie au Pôle Politique scientifique la mission de « rendre un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique et sur le rapport annuel d'activités de celui-ci ».

Cet avis est rendu dans ce cadre.

Projet d'avis

1. Suivi de l'avis rendu par le Pôle relatif au rapport d'activité 2019

Mme Sile O'DORCHAI, Directrice scientifique à l'IWEPS, a procédé à une présentation étayée et précise, offrant ainsi les informations utiles pour répondre aux points relevés dans l'avis susmentionné, à savoir l'optimisation de Peer Review, l'accès aux analyses plus ouvertes aux universités et aux hautes-écoles, la gestion des données innovantes à haute fréquence et l'importance à accorder à la modélisation, outil particulièrement précieux pour étayer une planification optimale.

Le Pôle tient à remercier l'IWEPS de prendre en considération ses remarques avec autant de sérieux et de les suivre d'une manière aussi précise et rapide.

2. Avis relatif au rapport d'activité 2020

- Préambule :

A l'analyse du Rapport, le Pôle tient à souligner la grande qualité des travaux réalisés en 2020 par l'IWEPS en dépit de la crise sanitaire. Il en profite pour rappeler aux autorités toute l'importance de disposer d'un Institut de Statistiques, d'Evaluation et de Prospective dans la période de profondes mutations sociétale, sanitaire, économique et climatique que nous vivons et l'encourage à maintenir le soutien et la confiance qu'il lui accorde.

- Points d'attention particuliers :

Le Pôle salue la mise en place d'une collaboration avec la SOGÉPA et le SPW dans l'objectif d'effectuer une veille conjoncturelle. Le précédent rapport sur l'état de l'économie wallonne datant de 2018, il apparaît en effet indispensable et grandement positif qu'une nouvelle étude soit réalisée. Le Pôle attendra avec impatience la parution de cette étude prévue en juin 2022 qui lui permettra de nourrir ses travaux.

Il souligne positivement le travail effectué dans le cadre d'HERMREG en termes de modélisation de l'économie régionale. Nous disposons à présent d'une modèle orienté Bottom-Up offrant une vision de la dynamique wallonne indispensable au redressement de la région. Cet outil sera d'autant plus utile qu'il prend en considération et intègre les chocs externes à la Wallonie mais également des variations internes jusqu'ici noyées dans les chiffres nationaux.

Le Pôle se réjouit que l'institut soit chargé d'une évaluation ex ante des différents plans de relance, en bonne collaboration avec la Cellule de Stratégie transversale. Cet exercice est indispensable pour évaluer l'efficacité des politiques publiques. Il sera attentif aux évaluations de thématiques plus précises dont l'objet est encore en discussion. Il estime en effet indispensable de mettre en place un suivi précis des plans de relance de manière à pouvoir les ajuster de manière appropriée et rapide et ainsi maximiser les impacts des mesures mises en œuvre.

Le Pôle remet un avis positif sur le Rapport d'activité 2020 de l'IWEPS.